



LA REVUE DE MEDICATION EN MAYENNE

Mr Alain GUILLEMINOT
Président – URPS Pharmaciens Pays de la
Loire



CONTEXTE

- Cadre : Parcours de santé des patients âgés (plus de 60 ans) sur le département de la Mayenne (Cadre PAERPA)
- Mise en place des entretiens pharmaceutiques autour d'une analyse des différentes prescriptions que peut avoir une personne âgée
- La revue de médication a pour intérêt de faire le point sur l'ensemble des prescriptions, d'informer le patient sur ses traitements, de lever d'éventuels points de ruptures dans la prise du traitement



OBJECTIFS DU PROJET

- ▶ Objectif principal > Améliorer la prise en charge des patients âgés

Objectifs spécifiques >

- ▶ Proposer des entretiens « bilan de médication » lors du repérage d'une fragilité dans l'observance et le suivi du traitement
- ▶ Inscrire les patients dans un parcours de santé en lien avec le médecin généraliste
- ▶ Permettre aux pharmaciens de répondre aux enjeux de santé publique caractérisant leur activité professionnelle
- ▶ Limiter les risques au moment des points de rupture tel qu'une sortie d'hospitalisation



CADRE DE L'EXPERIMENTATION

- ▶ **Territoire** : département de la Mayenne / Cadre PAERPA
- ▶ **Pharmaciens participants** : 40 pharmaciens à former à la revue de médication
- ▶ **Critères d'inclusion** : Patients de plus de 60 ans et polymédiqués (au moins 5 médicaments en prise orale quotidienne prescrits au long cours)
- ▶ **Nombre de patients visés par l'expérimentation** : 5 patients par pharmacie ce qui représente un objectif de 200 patients âgés
- ▶ **Nombre d'entretiens** : un premier bilan et un entretien de suivi
- ▶ **Si nécessaire** : ouverture d'un PPS suite à l'entretien



POINTS D'ENTREE

- **Pharmacien** propose l'entretien à son patient qui établira un compte rendu de l'entretien (« fiche compte rendu ») et l'enverra, joint à un courrier (type entretiens AVK), au médecin traitant du patient.
- **Le médecin traitant** renvoie son patient vers son entretien pour un entretien de « revue de médication », prévient le pharmacien par téléphone. Une fois l'entretien réalisé le compte rendu est renvoyé au médecin. Rémunération du MG ?

Un lien pourra être fait avec la mise en place du PPS du patient. La conclusion du pharmacien sera automatiquement intégrée au PPS du patient.



Enjeux – Pertinence des soins

- La conciliation médicamenteuse et la revue de médication, respectivement exécutée à l'hôpital et en ville, sont des outils de réponse à **l'enjeu d'amélioration de l'observance**
- Pharmacien : soutien au patient « acteur de santé », lui donne des clés de compréhension de ses traitements